2 OCTOBRE 2018

LE COMITÉ DES FINANCES ET DU RISQUE

VISIOCONFÉRENCE

DÉCISIONS FINALES

Référence	Décisions
FRC/2018/10-01	**Modifications des modalités de financement complémentaire à l'appui de la Politique et stratégie sur l'égalité entre les sexes du GPE** Le Comité des finances et du risque, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués et qui sont définis dans le document BOD/2016/10/03 : 1. approuve la réallocation budgétaire décrite à l'annexe 1 du document FRC/2018/10 DOC 01 ; 2. autorise le Secrétariat du GPE à approuver le transfert des fonds restants, soit sous forme de financements provenant directement du Fonds du GPE, soit sous forme de coûts administrés par le Secrétariat selon son évaluation de la modalité la plus appropriée pour mettre en œuvre les activités conformément au plan de travail indicatif pour l'exercice 2019, défini dans le Rapport annuel sur la mise en œuvre de la PSES, et en fonction du budget défini dans le document FRC/2018/10 DOC 01 ; 3. prie le Secrétariat d'achever les modifications du protocole d'accord avec la Children's Investment Fund Foundation, afin de faciliter le transfert des fonds restants en vue de la mise en œuvre de cette initiative.
FRC/2018/10-02	**Accréditation du CRDI comme agent partenaire du Partenariat mondial pour l'éducation pour le mécanisme KIX** Le Comité des finances et du risque, dans le cadre de la mission qui lui est confiée, accrédite le Centre de recherches pour le développement international comme agent partenaire du Partenariat mondial pour l'éducation pour le mécanisme d'échange de connaissances et d'innovations (KIX). Le comité précise que, l'allocation KIX étant supérieure à 5 millions de dollars, une évaluation complémentaire de la capacité de mise

	en œuvre du financement aura lieu, dans le cadre du processus de revue de la qualité du Secrétariat.
FRC/2018/10-03	**Accréditation d'Oxfam IBIS comme agent partenaire du Partenariat mondial pour l'éducation pour le mécanisme ASA** Le Comité des finances et du risque, dans le cadre de la mission qui lui est confiée, accrédite Oxfam IBIS comme agent partenaire du Partenariat mondial pour l'éducation pour le mécanisme de plaidoyer et de responsabilité sociale (ASA), tout engagement de fonds que le Conseil du GPE pourra approuver étant sous réserve que le Secrétariat confirme la bonne mise en œuvre des mesures identifiées à l'Annexe 2 du document FRC/2018/10 DOC 03 et destinées à donner suite aux conclusions de l'évaluation de la capacité institutionnelle. Le comité précise que, l'allocation ASA étant supérieure à 5 millions de dollars, une évaluation complémentaire de la capacité de mise en œuvre du financement aura lieu dans le cadre du processus de revue de la qualité du Secrétariat.